



te cheminée ou un tuyau. Si on n'avait qu'une chaudière, on pourrait faire tourner la flamme en spirale autour de cette même chaudière. La sève de l'ébène ne peut se garder plus d'un à deux jours, autrement elle s'altère par la fermentation et le sucre disparaît.

On filtre rapidement l'eau d'ébène; on chauffe dans les chaudières accolées au nombre de trois et par un même foyer. La première, la plus grande qui est la plus éloignée du feu doit recevoir un peu de chaux, très-pu. On chauffe jusqu'à ébullition et l'on enlève les écumes. On fait passer ensuite le liquide dans la seconde où l'on continue l'évaporation; il se forme de nouvelles écumes que l'on enlève et que l'on rejette dans la première chaudière, laquelle est continuellement remplie par de nouvelle eau. Lorsque la liqueur est arrivée à une consistance sirupeuse, on procède au transvasement dans la dernière chaudière, mais en filtrant à travers des sacs de flanelle, placés au-dessus de cette troisième chaudière. Les tissus de laine, s'ils sont neufs, doivent être ébouillantés à plusieurs reprises, bien lavés et séchés à l'air libre; autrement, ils communiqueraient une saveur désagréable. Enfin le sirop est amené à une concentration convenable pour la cristallisation. On reconnaît que le sirop a la consistance désirée lorsque, passant le doigt sur l'écumoire et l'appliquant sur le pouce, on s'aperçoit qu'en écartant brusquement ceux-ci, il en résulte un filet qui se rompt près du pouce et remonte en spirale vers l'index. La suite est versée dans des montes ou formes où s'opère le refroidissement.

Le sucre d'ébène cristallisant mieux que les autres, excepté celui de canne, le propriétaire de sucreries pourrait, en quelque sorte, raffiner son sucre lui-même ou du moins le transformer ou un sucre assez pur et assez blanc. Ces opérations peuvent se faire en lieu convenable et tout temps. On fait dissoudre le sucre d'ans l'eau, 2 livres de sucre pour une chopine d'eau. Aussitôt que la dissolution est effectuée, on procède à la clarification. Le mode d'opérer consiste à ajouter au sirop 4 à 5 livres de charbon animal, lequel est préférable au charbon végétal, pour 100 livres de sucre brut, et une matière albumineuse coagulable par la chaleur; on utilise les blancs d'œufs battus ou le lait; cependant il y a des difficultés à se servir de ce dernier agent. La chaleur ne suffit pas pour coaguler le lait. On brasse et on fait arriver la liqueur à l'ébullition; on ne saurait échauffer trop rapidement. L'albumine ne tarde pas à se coaguler, les écumes grosses et abondantes montent à la surface de la chaudière en enveloppant et en enlevant le charbon animal; on separe à mesure qu'elles se forment; on fait jeter quelques bouillons et on écume encore jusqu'à ce qu'on ait obtenu une clarification parfaite. Si l'on voulait opérer plus parfaitement, on ferait couler le sirop dans des appareils particuliers pour obtenir la filtration décolorente. Les filtres Dumont sont des caisses pleines de charbon mouillé et en grains qui reçoivent le sirop et le décolorent. Plus parfaitement encore, on emploierait la vapeur comme véhicule de la chaleur et on opérerait la suite de sucre dans le vide.

Le sirop clarifié est dirigé dans des chaudières d'évaporation pour être concentré; on le distribue ensuite dans des cônes en terre cuite, jusqu'à ce que la cristallisation soit achevée; alors on laisse écouler la mélasse au sucre incristallisable. Lorsque les sucres sont suffisamment égouttés, on retourne les moules et on détache les pains par des petites secousses.

Conclusion.—On estime qu'en 1858, il s'est produit 65,500,000 livres de sucres d'ébène. En 1850, le Canada a produit pour sa part 7 millions de livres et le Vermont, l'Etat de New-York et l'Ohio 22 millions.

Il est à remarquer que les mélasses ou résidus provenant du sucre d'ébène sont très agréables au goût, sont très recherchés et l'empotent sur toute autre substance du même genre.—Le Pays.

La Gazette de Sorel.

Mardi matin, 29 Mars 1859.

PARLEMENT PROVINCIAL. CONSEIL LEGISLATIF.

Toronto, 21 mars.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et votés: Pour la dette provinciale garantie. Pour la formation de sociétés du barreau, dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada.

Le bill de l'honorable M. de Blaquière pour l'abolition partielle des serments dans les procès judiciaires, serments à la douane, etc., est lu une seconde fois ainsi que le bill relatif à l'emprunt de l'église paroissiale protestante de Montréal.

Le conseil se forme en comité général sur le bill de consolidation des actes des travaux publics.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Toronto, 21 mars.

On introduit un bill pour amender la charte de la compagnie formée pour la fabrication des poudres du Canada.

A propos de l'élection de Québec, le comité fait rapport que la violence mise en œuvre à un des polls n'était pas suffisante pour influencer le résultat de l'élection. En conséquence, M. Panet conserve son siège.

Sur motion de M. Cimon, un comité est nommé pour faire une enquête relative au rapport démenti fait sur la nationalité des employés de la chambre.

22 mars.

Hier, M. Galt a proposé le concours de la chambre dans le rapport du comité général au sujet des résolutions sur le tarif.

M. John Cameron propose en amendement que le tarif fut soumis de nouveau à un comité ayant instruction de l'amener en réduisant le droit sur le sucre en pain à 25 par cent au lieu de 40, 35, 25 et 15 par cent comme il avait été proposé et en réduisant

la taxe sur le sucre brut et les mélasses à 15 au lieu de 30, 25, 15 et 10 par cent.

Pour:—MM. Atkins, Bell, Biggar, Brown, Buchanan, Bureau, Burwell, J. Cameron, M. Cameron, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Drummond, Foley, Gould, Harcourt, Hartman, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Lemieux, D. A. McDonald, J. S. McDonald, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Piché, D. Ross, J. Ross, Sturton, Thibault, Wallbridge, White et Wright.—43.

Contre:—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Burton, Campbell, Caron, Cayley, Cartier, Cauchon, Chapuis, Conliffe, Daly, Dunst, Dawson, Desautels, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellows, Ferguson, Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Gowen, Harwood, Heath, Labelle, Lacombe, Langevin, LeBouthillier, Loranger, Proc.-Gén. Macdonald, McCarson, A. P. McDonald, Meagher, Morin, Morrison, Oumet, Panel, Playfair, Pope, Price, Robinson, Roblin, Rose, Sherwood, Simard, Sincennes, S. Smith, Talbot, Terrill, Tett et Turcotte.—60.

M. H. Drummond propose en amendement que les résolutions fussent soumises de nouveau à un comité autorisé à pourvoir à ce que la taxe sur les draps de laine et de coton soit réduite de 20 à 16 par cent. Rejeté sur division.

M. Howland propose en amendement qu'il fut résolu que le principe de l'imposition des taxes suivant un système purement ad valorem sans avoir égard à notre position géographique et sans prendre des dispositions convenables pour mettre le marchand en état de profiter des meilleurs marchés sur ce continent, nuirait au commerce du pays et augmenterait nécessairement les dépenses des consommateurs de plusieurs articles de la plus grande importance pour eux, que l'opinion de ce système mettrait en danger nos relations commerciales avec le gouvernement des États-Unis et des Provinces Inférieures, ainsi que le maintien du traité de réciprocité dont nous avons tiré tant d'avantages jusqu'ici, que toute marchandise importée en Canada des États-Unis ou des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve serait sujette à une taxe suivant la valeur du marché d'où cette marchandise proviendrait.

M. Burwell propose en amendement à cet amendement que les résolutions fussent référées de nouveau à un comité ayant instruction de les amener en pourvoyant à ce que tout article importé en Canada des pays étrangers fut soumis à un droit proportionné à la valeur courante du marché d'où cet article proviendrait.

Pour 22; contre 71.

La motion de M. Howland fut rejetée sur division.

M. Thibault propose en amendement que les résolutions fussent recommandées en comité afin qu'on les amendât en réduisant les droits sur les marchandises de 20 par cent à 15 par cent.

M. Brown propose en amendement que les résolutions fussent soumises de nouveau à un comité autorisé à les amener en retranchant de la liste des marchandises sujettes à une taxe de 10 par cent divers articles propres aux chemins de fer et en pourvoyant à ce que ces articles soient soumis à un droit de 5 par cent.

Pour:—MM. Atkins, Bourassa, Brown, Burwell, Burton, Bureau, J. Cameron, M. Cameron, Clark, Connor, Daly, Dorland, Foley, Gould, Harcourt, Howland, Jobin, Laframboise, Lemieux, Macdonald, J. S. Mattice, McDougall, McGee, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Piché, D. Ross, Sturton, White and Wright.—33.

Contre:—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Campbell, Carling, Caron, Cayley, Proc.-Gén. Cartier, Chapuis, Cimon, Conliffe, Dunst, Dawson, Desautels, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellows, Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Lacombe, Langevin, LeBouthillier, Loranger, Proc.-Gén. Macdonald, LeLeod, McCarson, A. P. Macdonald, Meagher, Morin, Morrison, Oumet, Panel, Playfair, Pope, Price, Roblin, Rose, R. W. Scott, Sherwood, Simard, Sincennes, S. Smith, Talbot, Tassé et Thibault.—56.

La question ayant été mise aux voix sur un motion principale, elle fut agréé sur division.

M. Galt introduisit deux bills fondés sur les résolutions.

La chambre s'ajourna.

Aujourd'hui après les affaires de routine les bills suivants furent présentés:

Pour amender les lois sur l'usage et fixer le taux de l'intérêt à 6 par cent.

Pour diviser la municipalité du lac St. Jean.

Pour incorporer la compagnie d'entrepôt et des docks, du St. Laurent.

Divers autres bills de moindre importance furent aussi introduits.

Sur motion de M. Alley, le bill pour la consolidation et l'amendement des lois réglant la navigation des eaux du Canada et pourvoyant à la sûreté des personnes et des propriétés à ce sujet fut lu pour la seconde fois.

Toronto, 23 mars.

Le bill du conseil législatif, par rapport au transport des propriétés immobilières des femmes, dans le Haut-Canada, est lu une seconde fois, après une division de 52 contre 38 et référé à un comité choisi composé de MM. Sherwood, Cameron, Burton, Dionne, Dufresne, Laporte et Dunkin.

Aujourd'hui, Introduction d'un bill pour étendre l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

M. Merritt propose une adresse à la reine, priant Sa Majesté qu'il lui plaise de recommander à son parlement impérial d'étendre le crédit du gouvernement impérial au gouvernement provincial afin de rembourser une partie de la dette provinciale.

Cette motion est négative.

On ordonne que l'état des sommes payées en vertu de l'acte séigneurial de 1854 soit soumis, ainsi que toutes les correspondances relatives au prêt fait à la compagnie du chemin de fer du Nord; un état de tout l'argent payé à M. Baby, pour le service des machines à vapeur dans le bas St.-Laurent, et du nombre des vaisseaux remarqués.

Les nouvelles Cour et Prisons.

L'idée d'ériger ces bâtiments au Chenal du Moine, c'est-à-dire, à un mile du centre des affaires, en pleine campagne, est le comble du ridicule et il faut posséder une effronterie rare pour vouloir ainsi spéculer aux dépens du public. Qu'on y songe; il s'agit ici

d'une affaire très importante pour l'avenir de notre petite ville.

Le conseil de ville a en un moyen de nous tirer de l'impasse dans laquelle celui de comté nous a jeté. Et si nous en jugeons par la manière sage et habile avec laquelle notre corporation a jusqu'ici administré nos affaires, nous ne doutons pas qu'elle fera tout en son pouvoir afin de sauvegarder nos intérêts dans une occasion aussi importante.

L'on sait que depuis longtemps il y a au centre de la ville un terrain réservé pour la construction des bâtiments dont nous parlons, et que ce terrain a, par dernier, été offert au gouvernement par le conseil de comté d'alors. L'on connaît aussi la nouvelle décision de ce conseil, et dans quel but elle a été prise. L'on sait encore que le conseil de ville a proposé d'acheter un terrain un peu en arrière de la ville pour la bâtisse de la Cour et a demandé que la prison fut construite sur la terre dernièrement choisie par le conseil de comté. Il est nécessaire aussi de constater que le terrain réservé serait bien assez grand pour l'usage requis, mais qu'il ne rencontre pas tout-à-fait le désir de la loi qui veut 4 arpents carrés. Exiger cette étendue de terrain seind'une ville comme la nôtre est une chose étrange, mais telle est la loi. Il faut donc acheter des propriétés voisines qui nous manquent de terrain et alors il serait acceptable par les autorités compétentes. Eh bien! dans l'intérêt de la ville, notre corporation ne doit pas hésiter d'en agir ainsi. N'aurait-elle pas résolu d'acheter un terrain en arrière de la ville, seulement pour conserver la Cour, consentant à ce que les prisons fussent bâties sur la terre de spéculation, offrant même de payer le surplus des dépenses pour cela? Eh bien! avec pas plus de sacrifices elle pourra rendre le terrain réservé acceptable au gouvernement. Pourquoi alors hésiterait-elle? D'ailleurs, nous sommes certain que les intéressés ne demanderaient pas un prix exorbitant pour leurs terrains, car ils savent que le conseil n'est pas absolument tenu de le leur acheter et ils ne voudront pas manquer cette bonne occasion qui s'offrirait pour eux de vendre à bonne composition. S'il refusait le Chenal du Moine aurait la Cour et les Prisons et ils garderaient leurs terrains qui n'auraient pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

Pour ces raisons nous espérons que notre corporation ratifiera le premier choix du conseil de comté lorsqu'il n'était pas sous l'influence d'un charlatan-conseiller et spéculateur de terres empruntées. De cette manière la chose sera réglée laconiquement et sans heurt. L'on ne peut pas plus de valeur qu'avant.

en ma faveur. J'y ai vu, et j'en suis très touché, une nouvelle preuve que mes anciens amis en Angleterre ne m'ont pas oublié et qu'ils savent jusqu'à quel point je conserve toujours pour le peuple anglais l'estime et la sympathie que j'ai ressenties pendant mon exil au milieu de lui. Même en vous écrivant aujourd'hui, je me découvre en me rappelant comment un temps heureux l'époque où, étant proscrit, je vous ai connu en Angleterre. C'est que en changeant de destinée, on ne fait que changer de joies et de chagrins.

Autrefois je ne sentais que les afflictions de l'exil; aujourd'hui, je vois nettement les soucis du pouvoir, et l'un des plus grands de ceux qui m'entourent est sans doute de sentir que je suis mal compris et mal jugé par ceux que j'estime le plus, et avec lesquels je désire vivre en bonne intelligence.

Ainsi je considère comme très naturel que les partis auxquels j'ai dû m'opposer et que j'ai dû réprouver me voient du mal et cherchent les moyens de me nuire; mais que les Anglais, dont j'ai toujours été le plus dévoué et le plus fidèle allié, m'attaquent incessamment dans les journaux de la manière la plus indigne et la plus injuste, c'est ce que je ne puis comprendre; car, de bonne foi, je ne puis découvrir quel intérêt ils peuvent avoir à exciter l'esprit public contre la France. Si, dans mon pays, j'adoptais une pareille manière d'agir, il me deviendrait ensuite impossible de calmer les passions que j'aurais déclanchées.

J'ai toujours professé une grande admiration pour les libertés du peuple anglais, mais je regrette profondément que la liberté comme toute bonne chose, ait aussi ses excès. Pourquoi, au lieu de faire connaître la vérité, fait-elle tous ses efforts pour l'obscurcir? Pourquoi, au lieu d'encourager et développer de généraux sentiments, propage-t-elle la défiance et la haine? Aussi je suis sûr, au milieu de toutes ces manœuvres de mensonges, d'avoir trouvé un défenseur qui guidé par l'amour de la vérité n'a pas hésité énergiquement à leur opposer sa voix loyale et désintéressée.

Croyez, mon cher Sir Francis, à mes sentiments d'amitié.

Signé: NAPOLEON. A Sir Francis Head Croydon.

Opinion de la Presse.

Le dernier numéro de la Gazette de Sorel nous est parvenu mercredi dernier, sous un format considérablement agrandi et renfermant une partie rédigée dans la langue anglaise.

Cette amélioration dans la Gazette prouve l'esprit d'entreprise de son propriétaire, nous soulignons tout le succès possible.—L'Ére-Nouvelle.

LA GAZETTE DE SOREL.—Ce journal paraît aujourd'hui sous un grand format. Cette amélioration est un indice du progrès intellectuel qui s'opère dans le district de Richelieu et dont cette feuille est l'un des grands motifs. Quand on apprend que c'est M. G. I. Barthe qui la rédige, ce succès ne nous surprend plus et nous en fait augurer d'autres.—La Guêpe.

LA GAZETTE DE SOREL.—Ce journal paraît aujourd'hui sous un grand format, et elle consacre quelques unes de ses colonnes à la langue anglaise.—Québec Chronicle.

La Gazette de Sorel vient d'augmenter considérablement son format. Nous sommes heureux de signaler cette amélioration dans l'un des plus importants journaux de nos campagnes. Le rédacteur de la Gazette de Sorel, M. G. I. Barthe, est d'ailleurs un écrivain habile et un directeur fort entreprenant, et quoique nous ne suivions pas la même ligne politique que lui, nous lui soulignons cordialement du succès.—Tugs.

Nous prions encore nos confrères d'agréer nos remerciements sincères pour leurs encourageantes paroles.

NOUVELLES.

Un soir d'octobre, un curé de France venait d'un village voisin où il avait touché un somme considérable. Tout à coup, de derrière un des rochers les plus rapprochés du chemin, une voix cria: Halte! Le prêtre ne tint nullement compte de l'invitation et avança toujours. Halte! cria la voix avec plus de force. Le prêtre, apercevant trois hommes embusqués, piqua des deux, mais une balle atteint son cheval et tua la bête sur le coup. Cette fois le curé s'arrêta, et pour gagner du temps, il éparpilla l'argent de son sac sur le gazon. L'imbécile! dit une voix accompagnée d'un coup de bâton. Le curé, sans répondre, s'éloigna à deux ou trois pas. Là, il examine les brigands: l'un a jeté à terre son arme déchargée, le second est armé d'un gros bâton, le troisième porte deux pistolets à la ceinture. Pendant que les larrons cherchent les écus dissimulés sur l'herbe, le curé assène au brigand armé des pistolets un coup de bâton qui le renverse à demi mort; puis il s'empare des armes à feu couchées en joue les deux autres brigands, et les force de l'accompagner jusque dans son village où il les fait arrêter. Il les avait préalablement forcés de charger sur leurs épaulés le troisième larron, auquel il avait si prestement enlevé les pistolets.

POISSON PARLANT.—Nous lisons ce qui suit dans le Liverpool Herald: «Dans notre numéro de la semaine dernière nous avons attiré l'attention du public sur le spectacle dans Elliot-street d'un prodige marin—un poisson parlant. Nous crûmes d'abord que le spectacle



Mardi,

GRAND AVANTAGE!

Economie, Style et Façon.

Si vous voulez économiser et avoir de ce qu'il y a de mieux en habillements toutes espèces et de prix, allez chez

E. O'HEIR,

Coin nord de la Rue de la Reine, Sorel.

NE VOUS SENEZ SATISFAITS!

M. O'HEIR profite de cette occasion pour informer ses anciens pratiques et le public en général qu'il a maintenant son stock d'hiver complet, consistant en toute espèce de marchandises, Groceries et Liqueurs, et il espère donner la plus grande satisfaction au public avec ses soins ordinaires, il doit s'assurer qu'il a tout de bon, et doit convenir à qui que ce soit; ceci est un fait bien connu, et si quel qu'un en doute qu'il se rende chez lui et il lui montrera la preuve lui-même; quant à la qualité de ses marchandises, vêtements français, etc., personne ne lui est supérieur.

Sorel, 7 déc. 1858.

APPEL AU PUBLIC,

AU MAGASIN NOUVEAU DE

L'ÉPATER & GAGNON.

Place du Marché, Sorel.

On trouvera un assortiment général de Marchandises d'hiver, Draps de Caston, de Dames, couleurs variées, Draps d'Égypte, Draps de Lins, Draps de Soie, Draps de Coton, Draps de Paille, etc.

Flanelles de toutes espèces et couvertes en laine; prix très réduits.

EPICERIES,

Chausures Françaises, Parfumeries variées et excellentes. Tout en remerciant le public d'un libéral encouragement, ils espèrent le mériter de plus en plus.

Sorel, 26 oct. 1858.

W. LUMIN,

Place du Marché

BOULANGER ET CONFISEUR, COMMERCANT DE GROCERIES ET PROVISIONS. Flur, Crackers, Biscuits &c.

MILLEUR NOUVEAU POUR LES BOULANGERS. EN GROS ET EN DÉTAIL. Sorel, 17 août 1858.

HOTEL ALBION,

TENU PAR CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un Hotel à St. Ours; comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858.

PROMIÈRE TERRE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice. Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public d'un libéral encouragement, il espère qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter n'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa ligne. Par la modicité de ses prix et la libéralité des termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

Sorel, 17 août 1858.

HOTEL ALBION,

TENU PAR CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un Hotel à St. Ours; comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858.

PROMIÈRE TERRE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice. Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public d'un libéral encouragement, il espère qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter n'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa ligne. Par la modicité de ses prix et la libéralité des termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

Sorel, 17 août 1858.

HOTEL ALBION,

TENU PAR CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un Hotel à St. Ours; comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858.

PROMIÈRE TERRE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice. Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public d'un libéral encouragement, il espère qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter n'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa ligne. Par la modicité de ses prix et la libéralité des termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

Sorel, 17 août 1858.

HOTEL ALBION,

TENU PAR CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un Hotel à St. Ours; comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858.

PROMIÈRE TERRE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice. Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public d'un libéral encouragement, il espère qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter n'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa ligne. Par la modicité de ses prix et la libéralité des termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

Sorel, 17 août 1858.

HOTEL ALBION,

TENU PAR CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un Hotel à St. Ours; comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858.

PROMIÈRE TERRE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice. Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public d'un libéral encouragement, il espère qu'il est toujours prêt, comme par le passé, à exécuter n'importe quelle espèce d'ouvrage dans sa ligne. Par la modicité de ses prix et la libéralité des termes de paiement, il espère mériter la plus grande part du patronage public.

Sorel, 17 août 1858.

MAISON CANADIENNE,

TENU PAR PROSPER GAGNON,

Rue du Fleuve, vis-à-vis le débarcadere des bateaux à vapeur.

MONSIEUR GAGNON informe le public en général qu'il vient d'ouvrir un Hotel à Sorel, dans la Maison ci-devant occupée par M. PELÉQUIN.

Comme sa maison est spacieuse et située dans une place centrale pour les affaires, M. Gagnon espère avoir une part du patronage public.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Meilleures Liqueurs. Il est possible de se procurer en Canada dans un Vin, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

DRAGEES DEPURATIVES DE LAURENT,

Approuvées par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.

Les dragées dépuratives de Laurent sont composées avec les principes essentiels des meilleurs dépuratifs connus, concentrés dans le vide à l'abri de toute altération et conservés sous une forme inaltérable et d'une administration facile.

Elles sont employées avec le plus grand succès contre les affections syphilitiques récentes ou anciennes, les écoulements blennorrhagiques, les végétations, etc., et contre les accidents constitutionnels qu'elles déterminent lorsqu'elles sont prises d'une manière régulière, et qui font éprouver des douleurs aiguës, prurit, surtout pendant la nuit; pour remédier aux accidents causés par un traitement mercuriel.

Contre les dartres, rougeurs, tuberculoses, etc., les boutons, rougeurs et autres maladies de la peau; les gales invétérées, teignes rebelles; la lepra, etc.—enfin contre la goutte, les rhumatismes chroniques, etc.

Elles permettent de suivre un traitement dans le plus grand secret.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées Stomachiques et Purgatives de LAURENT.

Ces dragées sont le meilleur et le plus doux purgatif des enfants. Les grandes personnes en font usage avec un égal succès, à la dose de 2 à 3 grains et soir, contre les maux d'estomac et les digestions laborieuses, les embarras intestinaux, etc. car elles n'ont aucun effet, sans exciter l'appétit et sans produire d'inconvénients des évacuations purgatives dont l'action drastique occasionne souvent des accidents.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

Des milliers de faits soigneusement étudiés, disent MM. les professeurs Troussier et Péloux, dans leur Traité de Thérapeutique, prouvent que l'action des opérations de colchique est aussi sûre contre ces affections que celle du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Dragées de Colchique de LAURENT.

Remède par excellence contre la Goutte et les Rhumatismes.

ELIXIR DU DR. GUILLIER

Le seul authentique préparé par PAUL GAGNON,

A Paris, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

Un arrêt rendu par la cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté sur le rapport de MM. Chevalier et O. Henry, membres de l'Académie Imp. de Médecine, et Lassaing, professeur de chimie à l'école d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "l'Élixir du Dr. Guillier, préparé par Paul Gagnon, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action, qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

Plusieurs causes contribuent à augmenter la sécrétion de cette humeur, et à altérer sa nature primitive. Il est donc facile de concevoir combien sa production immodérée doit influer sur nos organes, et jeter le trouble dans les fonctions importantes de la vie, telles que la digestion et la circulation du sang; les fonctions du cœur et des poumons, de l'estomac, des intestins et de la vessie, du foie et de la rate, des appareils glanduleux et lymphatiques, etc.

En citant quelques-unes de ces affections, il nous sera aisé de faire comprendre quels services l'Élixir du Dr. Guillier, tous les jours, même dans des cas désespérés, et où la médecine est d'ici impuissante.

Asthmes, catarrhes, coqueluche, rhumes, toux convulsive, inflammations de poitrine, etc.

En général, ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur sa surface, de l'humeur glauque, d'une matière glauque, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon, la suite d'une inflammation.

La trachée-arrrière est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette humeur glauque par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir du Dr. Guillier pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

Apoplexie, paralysie.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui sont enroulés d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exerce une humeur glauque chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable.

Aussitôt que par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins, soit dans les lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir du Dr. Guillier pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'arrêter l'Élixir du Dr. Guillier, avant, pendant et après l'époulement, pour le prévenir, et pour en empêcher la réabsorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal s'il y a lieu.

Bile, maladies bilieuses, fièvre jaune, jaunisse, indigestion, choléra-morbus, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe, la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres

Un arrêt rendu par la cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté sur le rapport de MM. Chevalier et O. Henry, membres de l'Académie Imp. de Médecine, et Lassaing, professeur de chimie à l'école d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "l'Élixir du Dr. Guillier, préparé par Paul Gagnon, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action, qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

Plusieurs causes contribuent à augmenter la sécrétion de cette humeur, et à altérer sa nature primitive. Il est donc facile de concevoir combien sa production immodérée doit influer sur nos organes, et jeter le trouble dans les fonctions importantes de la vie, telles que la digestion et la circulation du sang; les fonctions du cœur et des poumons, de l'estomac, des intestins et de la vessie, du foie et de la rate, des appareils glanduleux et lymphatiques, etc.

En citant quelques-unes de ces affections, il nous sera aisé de faire comprendre quels services l'Élixir du Dr. Guillier, tous les jours, même dans des cas désespérés, et où la médecine est d'ici impuissante.

Asthmes, catarrhes, coqueluche, rhumes, toux convulsive, inflammations de poitrine, etc.

En général, ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur sa surface, de l'humeur glauque, d'une matière glauque, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon, la suite d'une inflammation.

La trachée-arrrière est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette humeur glauque par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir du Dr. Guillier pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

Apoplexie, paralysie.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui sont enroulés d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exerce une humeur glauque chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable.

Aussitôt que par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins, soit dans les lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir du Dr. Guillier pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'arrêter l'Élixir du Dr. Guillier, avant, pendant et après l'époulement, pour le prévenir, et pour en empêcher la réabsorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal s'il y a lieu.

Bile, maladies bilieuses, fièvre jaune, jaunisse, indigestion, choléra-morbus, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe, la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres

Un arrêt rendu par la cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté sur le rapport de MM. Chevalier et O. Henry, membres de l'Académie Imp. de Médecine, et Lassaing, professeur de chimie à l'école d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "l'Élixir du Dr. Guillier, préparé par Paul Gagnon, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action, qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

Plusieurs causes contribuent à augmenter la sécrétion de cette humeur, et à altérer sa nature primitive. Il est donc facile de concevoir combien sa production immodérée doit influer sur nos organes, et jeter le trouble dans les fonctions importantes de la vie, telles que la digestion et la circulation du sang; les fonctions du cœur et des poumons, de l'estomac, des intestins et de la vessie, du foie et de la rate, des appareils glanduleux et lymphatiques, etc.

En citant quelques-unes de ces affections, il nous sera aisé de faire comprendre quels services l'Élixir du Dr. Guillier, tous les jours, même dans des cas désespérés, et où la médecine est d'ici impuissante.

Asthmes, catarrhes, coqueluche, rhumes, toux